

ment redoute comme capable de lui créer les plus fâcheux embarras.

Telle est la situation vraie.

Or, puisque aussi bien les circonstances n'ont pas permis aux évêques de se désintéresser de la question, faut-il encore qu'ils puissent compter sur l'assentiment effectif de ceux dont ils ont épousé la cause. Quel désarroi ne serait-ce pas si, après avoir presque unanimement reconnu l'injustice de la loi et incliné du côté de la résistance inflexible, ils avaient à s'entendre dire par les hommes du pouvoir : Vous voyez bien que vous êtes partis en guerre indûment puisque les principaux intéressés ne jugent pas comme vous et se soumettent au lieu de résister.

Le malheur est que, jusqu'à présent, il ne se soit pas élevé, que l'on sache du moins, une seule voix de supérieur d'ordre pour remercier les évêques, les prêtres et les catholiques du témoignage de solidarité qui a été donné aux religieux dans cette circonstance et pour nous rassurer tous, évêques, prêtres et catholiques, sur l'attitude définitive que les intéressés comptent prendre vis-à-vis du fisc.

On dira : mais quel besoin y a-t-il de parler, puisque l'application de la loi est encore relativement lointaine ? Pourquoi crier au désaveu de leur part avant l'événement ?

Pourquoi ? Mais d'abord parce qu'il semble qu'un mot de reconnaissance ne devrait pas se faire trop longtemps attendre ; et puis, parce que nous savons trop à la fois le danger des longues négociations et les funestes effets du triste état d'esprit individualiste qui règne aussi bien dans l'ordre religieux que dans l'ordre social et politique.

Il est certain que si les religieux se mettent à faire du parlementarisme, de la diplomatie, de l'habileté politique ou à ne consulter que leurs intérêts particuliers ; il est certain qu'ils porteront devant l'histoire la responsabilité de la défaite.

Eh bien ! malheureusement, voilà les bruits qui circulent. A chaque instant l'on vous dit : Mais les religieux que pensent-ils ? Que comptent-ils faire ? En prenant feu pour nos frères les religieux, ne servirions-nous pas une cause dont les représentants les plus directs nous dévoueront demain ?

Or, le doute est permis, hélas ! quand on songe qu'il y a dix ans, c'est-à-dire au moment où le principe néfaste d'une fiscalité d'exception fut introduit dans la loi, les congrégations ne soufflèrent pas mot et cherchèrent à se tirer d'affaire à la sourdine, l'une payant avec empressement, l'autre ayant recours à toutes sortes de ruses plus ou moins heureuses pour se soustraire aux poursuites du fisc.

Le doute pourrait bien faire place, le jour de l'exécution, à la plus décevante des certitudes.

Eh bien, voilà, comme au Canada, que les évêques sont les révolutionnaires.

Cela se passera.

LIBERAL.

LE PARLEMENT DES RELIGIONS

EGLISE CIVIQUE

Sous ce titre, M. Stead, éditeur de la *Review of Reviews*, le premier des journalistes qui croirait manquer au devoir professionnel s'il ne trouvait et n'appliquait chaque jour une idée nouvelle, a fondé une union nationale ayant pour but d'unir ensemble tous ceux qui aiment pour venir en aide à tous ceux qui souffrent.

Cette vaste association a des comités qui se sont résolument mis à l'œuvre dans les principales villes de l'Angleterre. A la suite d'une conférence donnée par M. Stead au Parlement des religions à Chicago, l'œuvre de "l'Eglise civique" s'est étendue aux Etats-Unis.

Ce titre ne doit pas vous tromper sur le but poursuivi. M. Stead ne se propose pas de fonder une religion nouvelle ou de bâtir de nouvelles églises. S'il a pris ce titre, c'est que le nom d'Eglise lui a paru être celui qui convient le mieux à toute association d'hommes et de femmes travaillant au salut de la communauté au sein de laquelle ils vivent.

Il fait appel à tous les hommes de bonne volonté qui ne prenant pas leur parti des misères ou des injustices sociales, pensent qu'à côté des Eglises particulières, occupées surtout, et chacune à sa manière, du salut des individus, il y a place pour une organisation large, tolérante, généreuse, se proposant pour but unique le progrès et le salut social.

Pour atteindre ce résultat, les membres de cette Eglise civique s'engagent à porter leurs efforts à la fois sur le terrain politique et social, moral et religieux. Leur place est toute marquée là où il y a un devoir à remplir, un droit à plaider, un progrès à atteindre.

Un comité se forme dans chaque ville. On fait appel aux citoyens les plus honorables, à quelque Eglise qu'ils appartiennent et quelque soit le parti politique auquel ils se rattachent. Ce comité prend en main les intérêts moraux de la cité et s'en occupe au même titre que le Conseil municipal gère les intérêts matériels.

Est-ce le moment des élections ? L'Eglise civique s'enquiert de l'honnêteté ou de la mo-